

livraison différée auxquels eurent droit ceux qui n'expédièrent pas au complet leurs cinq boisseaux l'an dernier. Ce programme leur est d'un apport précieux.

A propos d'équité, cela m'amène à vous dire que le régime de contingentement lui-même requiert un examen approfondi. J'aimerais rappeler aux députés, surtout aux conservateurs, qu'à l'époque où a siégé la Commission Bracken en 1957-1958 le commissaire avait signalé que le régime de contingents, qui devait avoir une certaine portée sociale, a échoué presque intentionnellement sur le plan économique. Selon le rapport, un tel régime de quotas ne pourrait être appliqué sur de longues périodes sans causer de graves bouleversements.

Après qu'il eût dit cela, pendant un certain temps le régime de contingentement n'a pas posé de problèmes à cause du mouvement des céréales. Maintenant il nous faut de nouveau tenir compte de ces paroles, et examiner le système lui-même pour voir comment on peut vraiment le rectifier pour éviter des déviations économiques. Dans cette optique...

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre, s'il vous plaît. Je regrette d'interrompre l'honorable ministre mais son temps de parole est expiré.

Des voix: Continuez.

M. l'Orateur suppléant: Plaît-il à la Chambre que le ministre continue?

Des voix: D'accord.

L'hon. M. Lang: Merci, monsieur l'Orateur, et je remercie les honorables députés de me permettre de terminer. C'est dans cette optique qu'il nous faudra examiner la question de l'avoine et de l'orge et de l'opportunité de leur fixer des contingents et de les considérer comme des céréales relevant de la Commission canadienne du blé. Je voudrais rappeler aux honorables députés que lorsqu'ils ont parlé de la vente de ces céréales à des prix de sacrifice dans la région visée par la Commission canadienne du blé, il s'agissait en réalité d'un transfert des avantages d'une catégorie de producteur agricole à un autre, dans l'ensemble, et cela se traduit aussi par un certain déséquilibre dans l'industrie de l'élevage du bétail. Par exemple, la disproportion qui existe entre le prix des bovins d'emboche et celui des animaux gras peut être l'effet d'une distorsion, mais elle indique pourtant que le producteur de viande fait bien son profit de ces prix ridiculement bas. Personne ne prétend que les prix soient tolérables à un si bas niveau. Ils sont symptomatiques de la situation grave dans laquelle se trouvent les cultivateurs de la région.

[L'hon. M. Lang.]

Nous devons donc, et c'est un point important, faire en sorte que l'éleveur de bovins ne soit pas forcé de vendre son stock de provendes à un prix inférieur à ce qu'il devra déboursier pour le remplacer. C'est aussi en regard des contingentements et de ces questions fondamentales que nous devons étudier le problème de la graine de colza, du lin, etc. Et il faudra le faire aussi à cause des difficultés que nous avons à faire respecter les règlements. Nous savons tous qu'il y a eu de la part des producteurs, bien des infractions au régime de contingentement dans la région des Prairies. Nous devons encourager, ce me semble, les agriculteurs à observer les règles dans l'avenir immédiat, quelles qu'elles soient et même pendant qu'elles font l'objet d'un réexamen. L'infraction aux règles conduit, hors de tout doute, à des déviations injustes dans l'intérêt des violateurs aux dépens de ceux qui les observent. Du point de vue économique, la chose importe donc à un grand nombre d'agriculteurs.

En conclusion, je voudrais dire quelques mots sur les perspectives dont nous entendons de nouveau parler avant la fin du mois. Selon les indications, les ventes de céréales cette année atteindront sûrement ou dépasseront le total de l'an dernier. Les ventes d'orge à l'étranger les dépasseront certainement et les ventes de blé pourraient et, en fait, devraient être sensiblement plus élevées à la suite de certaines décisions à prendre. Mais encore une fois—je tiens à le souligner—cela ne signifie pas que le problème des excédents soit pour autant résolu car nul d'entre nous n'ignore ou ne peut oublier, l'importance des excédents dans les fermes et dans le réseau des éleveurs.

• (8.10 p.m.)

Cela signifie—et je reviens à mon point de départ—que nous poursuivrons, dans toute la mesure du possible, notre effort de vente. Je pense que la Commission du blé s'est bien acquittée de sa tâche et qu'elle se joindra à moi pour admettre que nous devons faire encore mieux. Je pense aussi que les délégués commerciaux du ministère de l'Industrie et du Commerce en poste dans le monde entier ont très bien servi la cause de la Commission du blé et celle des cultivateurs en négociant la vente du grain mais ils conviendront avec moi qu'il faut faire mieux encore. Cela fait, et nos perspectives de vente, une fois évaluées, il s'agira d'en examiner avec réalisme les conséquences en ce qui concerne notre future production. En effet, et personne ne le contestera, il est logique, après un certain nombre